Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°37-2023 – 30 novembre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant

EDITO

MATIGNON NOUS ENVOIE UN « RUBIK'S CUBE POUR DALTONIEN »

A la lecture du courrier de Madame E. Borne, nous ne pouvons pas accepter avec fatalisme la « non-réponse » sur le volet revalorisation générale des Salaires 2023. Comment pourrions-nous nous résigner alors que les salariés du privé et les retraités ont eu le double des salariés de la sécu successivement en 2022 et en 2023 ?

Si des ouvertures sont évoquées sur la complémentaire santé et sur les classifications, notre action et nos revendications au SNFOCOS n'y sont pas étrangères, avec la persévérance que l'on nous reconnait, y compris pendant le gel des discussions nationales (voir l'édito de la semaine dernière).

Le SNFOCOS a la ferme intention d'être reçu ce 30 novembre à Matignon.

Le SNFOCOS estime nécessaire dans ce contexte de participer à une prochaine instance de pilotage du régime des complémentaires Santé et à une RPN Salaires, si possible avant la fin de l'année. Toutefois, il n'est pas question de baisser la garde et nous appellerons à la mobilisation le 19 décembre 2023.

L'employeur doit prendre ses responsabilités et mettre les conditions nécessaires pour confirmer la reprise du dialogue social : cela passe par les moyens sur la valeur du point, la majoration de la participation employeur à la complémentaire Santé et une enveloppe budgétaire extraordinaire sur la révision des 3 Classifications.

Allez, … on y va ?

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG Matignon nous envoie un « Rubik's Cube pour daltonien »
Page 2 Salaires Communiqué intersyndical du 28 novembre 2023
Pages 3 et 4 : Salaires Lettre commune à Elisabeth Borne du 24 novembre 2023
Pages 5 à 6 : Praticiens Conseils – Courrier du SNFOCOS aux Conseils de l'ordre national des médecins et des infirmiers
Pages 6 à 8 : Praticiens Conseils Déclaration préalable au CSE Central du 23 novembre 2023
Page 8 : INC AT-MP du 23 novembre 2023 Déclaration préalable du SNFOCOS
Pages 9 à 10 : CSE Résultats Elections
Page 10 : AG SNFOCOS Hauts de France le 24 novembre 2023
Page 11 : CSE Webinaires organisés SNFOCOS
Page 12 : Questionnaire Technologia La romance au travail
Page 13 : Agenda

SALAIRES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023

Communiqué Intersyndical du 28 novembre

Comme évoqué au sein de notre tract du 14 novembre, l'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC vous communique les différentes décisions prises le 22 novembre.

Tout d'abord, l'intersyndicale vous rappelle les revendications qu'elle porte depuis plusieurs mois :
-> La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, *a minima*, tienne compte du niveau d'inflation ;
-> L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.
-> Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

La réponse de la Première ministre, qui vous a été communiquée le 14 novembre, ne nous satisfait pas sur le fond. Par ailleurs, elle ne répond en rien à la demande de l'intersyndicale d'être reçue à Matignon le 30 novembre. C'est pour cette raison que nous avons écrit un nouveau courrier à la Première ministre le 24 novembre pour insister sur cette demande de rendez-vous afin qu'elle nous reçoive le 30 novembre. Par ailleurs, le rassemblement de militants prévu à proximité de l'hôtel Matignon à cette occasion dans le cadre de l'intersyndicale aura bien lieu car il a finalement été autorisé !

L'intersyndicale encourage toujours les militants à se rencontrer dans les caisses de Sécurité sociale et à continuer à décider des initiatives qu'ils jugent appropriées pour favoriser la défense et l'obtention de ces revendications.

L'intersyndicale appelle d'ores et déjà les salariés à une mobilisation massive des agents de la Sécurité sociale par la grève le 19 décembre, jour de la séance de négociation salaire 2024, avec un rassemblement devant l'Ucanss.

Et n'oubliez pas de signer la pétition :
« Augmentez le pouvoir d'achat pour tous les salariés de la Sécurité sociale ! »

SALAIRES

LETTRE COMMUNE À ELISABETH BORNE DU 24 NOVEMBRE 2023

Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 24 novembre 2023

RECOMMANDEE A/R

Madame la Première Ministre,

Nos Fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC SNETOSSA accusent réception de votre courrier du 8 novembre dernier dans lequel vous livrez vos positions concernant les revendications des agents de la Sécurité sociale que nous vous avons exposées par lettre du 10 octobre 2023.

Vous y écartez toute nouvelle augmentation de la valeur du point en 2023, renvoyez les questions relatives à la Complémentaire Santé à de futures négociations et officialisez l'attribution d'une enveloppe pour la future classification d'un montant estimé supérieur à 160 millions d'euros.

Indépendamment du fait que votre courrier ne donne pas satisfaction aux revendications que nous portons et qu'un certain nombre de points nécessiteraient des précisions, vous ne répondez pas à notre demande de rendez-vous pour le 30 novembre.

Cela est d'autant plus dommageable que les revendications des agents de la Sécurité sociale relèvent de l'urgence. Ceux-ci l'ont d'ailleurs exprimé ces derniers mois à travers la grève dont celle du 13 octobre, au lendemain de la décision unilatérale de l'employeur d'augmentation de la valeur du point de 1,5 %, considérée comme nettement insuffisante.

En ne nous recevant pas, vous ne faîtes que confirmer davantage le mépris du gouvernement pour le personnel et l'absence totale de prise en compte des difficultés dans lesquelles il se trouve du fait de l'inflation. La colère des agents n'en sera que plus grande tandis que vous vous exonérez des responsabilités qui sont les vôtres en qualité de Première Ministre.

Par ailleurs, nous avons appris que le rassemblement d'agents de la Sécurité sociale que nous souhaitons organiser devant Matignon à l'occasion de la venue des Fédérations le 30 novembre, a été interdit par la Préfecture de Police au motif des décisions prises dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Les agents de la Sécurité sociale rassemblés ce jour ne projettent pas de troubler l'ordre public mais de soutenir leurs représentants. C'est pourquoi, faute d'arrêté d'interdiction dûment motivé à ce jour, nous vous indiquons prendre des dispositions afin que ce rassemblement soit finalement autorisé.

En tout état de cause, nous vous demandons instamment, Madame la Première Ministre, de donner l'occasion le matin du jeudi 30 novembre à une délégation de nos Fédérations de défendre de vive voix devant vous nos revendications :

-> La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;

-> L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.

-> Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

Dans l'attente de votre réponse rapide,

Veuillez recevoir, Madame la Première ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Florence PUGET	Bruno GASPARINI	Alain JOZROLAND	Frédéric BELOUZE
Secrétaire Nationale Fédération PSTE CFDT	Secrétaire Général SNFOCOS	Secrétaire Général SNPDOS CFDT	Secrétaire Général CFTC PSE

Cécile VELASQUEZ	Patrick LAVAUD	Frédéric NEAU
Secrétaire Générale FNPOS CGT	Président de la Fédération CFE-CGC Sécurité Sociale	Secrétaire Général Fédération FO des O. Sociaux

PRATICIENS CONSEILS

COURRIER DU SNFOCOS AUX CONSEILS DE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS ET DES INFIRMIERS

SNFOCOS | Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

Dr François ARNAULT
Président du conseil de l'ordre national des médecins
4 rue Léon Jost
75855 PARIS CEDEX 17

M. Patrick CHAMBOREDON
Président du conseil de l'ordre national des infirmiers
228 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Paris le 23 novembre 2023

Lettre recommandée avec A/R

BG/NGB/138-2023

Messieurs,

Le service médical de l'assurance maladie fait face à des tensions quant aux recrutements en matière de MC (médecins conseils). Afin de remplir les missions qui lui sont confiées, la CNAM procède aux recrutements d'ISM (infirmiers du Service Médical).

Le périmètre des actions des ISM n'est pas encore complètement défini ni abouti mais il existe un certain nombre d'interrogations quant à leurs places au sein du service médical.

Le décret de compétences des ISM ne leur permet pas d'effectuer les tâches incombant jusqu'alors aux MC.

Las, le PLFSS 2024 introduit deux modifications majeures pour le service médical :

-Le contrôle des arrêts de travail par un médecin tiers mandaté par l'employeur qui permettra la suspension des indemnités journalières sans l'avis du service médical garant d'une décision expertale et indépendante. La modification apportée à l'article L315-1 du code de la sécurité sociale rendrait automatique la suspension du service des indemnités journalières ou la réduction de la durée de versement.

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux
2, rue de la Michodière 75002 PARIS
Tél. : 01.47.42.31.23. - E-mail : snfocos@snfocos.fr

-les délégations des compétences au sein du service de contrôle médical. Ces délégations devront se faire sous la responsabilité des praticiens conseils et dans le respect des compétences des infirmiers. Il est envisagé que les compétences déléguées soient élargies vers une gestion autonome en matière de contrôles et d'avis sur prestations individuelles. Le terme praticien conseil n'est pas anodin et la crainte de délégations de compétence des infirmiers concernant des actes **médicaux** et sous responsabilité d'un pharmacien conseil sans aucune intervention de médecin est tout à fait fondée. Et selon un parallélisme des formes, si un ISM peut juger de la capacité à reprendre un travail, le scénario d'une prescription d'un arrêt de travail par un infirmier libéral est à craindre.

Des ISM, inquiets des missions qui pourraient leur être attribuées, ont interrogé les ordres régionaux des infirmiers. Plusieurs ordres des infirmiers de localisation géographiquement distincte leur ont répondu de voir ce problème avec les organisations syndicales. Le SNFOCOS ne peut se satisfaire de ces réponses. Vous en conviendrez certainement, ce n'est pas aux organisations syndicales de se prononcer sur le décret de compétence des ISM d'une part et sur les limites de l'exercice médical en expertise sociale d'autre part. Une décision sur une prestation d'un assuré social peut être lourde de conséquences et si cette décision est médicale, il est de notre point de vue absolument nécessaire qu'elle soit prise par un docteur en médecine. La responsabilité des arbitrages revient aux ordres, garant de la déontologie, de l'exercice médical et paramédical.

Ces changements sont extrêmement préoccupants et nous vous demandons instamment de vous emparer de ces deux sujets connexes (contrôle et suspension des arrêts de travail par les médecins mandatés par les employeurs et délégations des compétences médicales vers les infirmiers).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général

Bruno GASPARINI

PRATICIENS CONSEILS

DÉCLARATION PRÉALABLE AU CSE CENTRAL DU 23 NOVEMBRE 2023

L'encre du PLFSS 2024 n'a pas fini de sécher que déjà une expérimentation sur la délégation de tâches démarre dans une DRSM à la demande de la MAREM.

Notons qu'une information des organisations syndicales de la Cnam et régionales aurait été une courtoisie et un respect appréciés par les élus.

Ce passage en force alors que les personnels infirmiers et médecins conseils ont saisi les différents ordres est préjudiciable à une mise en place dans des conditions sereines d'un dispositif pour lequel, ou contre lequel, les professionnels de santé du service médical de l'assurance maladie sont vent debout (comme le sont également les syndicats des professionnels de santé libéraux).

A juste titre !

D'autant que la délégation de tâches qui prévoit au paragraphe 1-3-B sous la responsabilité des praticiens conseils la réalisation de certains actes et activités au personnel du service médical, voit son périmètre modifié au 4° du même article par la substitution de la mention praticien conseil par service du contrôle médical s'agissant de l'information de l'assuré de l'absence de justification d'arrêt de travail.

Cette rédaction ouvrirait donc la possibilité qu'un autre professionnel de santé infirmier ou kinésithérapeute ou conseiller d'appareillage assure cette mission de « non-justification » d'un arrêt de travail.

Il ne s'agit pas comme a pu le préciser la Direction de la Sécurité Sociale au Sénat « d'avis simples sur prestation ».... En débutant par les ALD.

Par ailleurs tant les ALD que les Demandes d'Accord Préalable sont des prestations qui émanent de médecins, contiennent des précisions et arguments spécifiques médicaux, et sont destinées à un autre médecin.

Quid d'un patient qui aura une perte de chance dans sa prise en charge thérapeutique suite à un refus par un paramédical ou un technicien du service médical ?

Nos collègues qui gèrent les demandes de covid long, Ehlers Danlos, d'endométriose apprécieront la qualification de ***simpliste*** du traitement des ALD …

Nous rappelons à toute fin utile à la Cnam :

- que l'article R315. 2 du CSS précise que le contrôle médical est confié à des médecins conseils, chirurgiens-dentistes conseils et pharmaciens conseils.
- que la délégation désigne l'action par laquelle un professionnel de santé confie à un autre professionnel de santé la réalisation d'un acte de soin ou d'une tâche.

Il n'est nullement question de structure !

Quelle responsabilité est engagée en cas de problème grave suite à une suspension des IJ ?

À un décès suite à un refus de demande d'accord préalable transport médicalement nécessaire ?

A un renoncement au soin par un refus d'ALD ?

Pouvez-vous répondre à ces questions ?

Pour cet article c'est très clair "« *les missions du service du contrôle médical sont exercées par les praticiens conseils* », le paragraphe ***b*** du **3°** alinéa de l'article **I** propose de **permettre à ces praticiens de déléguer, sous leur responsabilité, la réalisation de certains actes et activités au personnel du service du contrôle médical**."

Les infirmiers du service médical, directement concernés ont-ils été approchés ? S'est-on inquiété de leur souhait sur ces points ?

Se sentent-ils compétents et légitimes pour effectuer, à salaire égal, ces refus ? Cela n'est assurément pas si sûr !

Que pensent-ils du fait de faire un avis défavorable sur une prescription MEDICALE ?

Concernant les auxiliaires médicaux l'article 27 précise "la délégation ne peut se faire que dans le respect des compétences qui leurs sont reconnues par le code de la santé publique."

Quelles sont donc ces compétences dans le cadre de prestation relevant de docteur en médecine ?

Le SNFOCOS affirme son opposition à toute délégation de signature, quelques soient les prestations, tant sur la suspension des indemnités journalières que sur d'autres refus de prestation et incite tout praticien conseil à le signifier à son employeur.

Si la CNAM souhaite déployer de force ces modalités de traitement et bien que les MCR se mettent en délégation !

Y aura-t-il des volontaires parmi les MCR ? Là aussi cela n'est assurément pas si sûr.

Nous refusons la dérive du service du contrôle médical français vers celui de l'Angleterre parfaitement décrit dans le film « Moi Daniel Black » de Ken Loach, palme d'or du festival de Cannes 2016.

Si vous ne l'avez pas encore vu malgré mes multiples appels : je vous le conseille encore une fois …

Un seul mot d'ordre au SNFOCOS :

Aucune délégation de signature, avec droit de retrait si l'employeur tente de l'imposer au vu des risques juridiques majeurs pour les praticiens conseils et les ISM (risques accessoirement totalement minimisés par les géniteurs de cet article).

Merci de votre attention.

Thomas Correze, Secrétaire National en charge des Praticiens Conseils

---

INC AT-MP DU 23 NOVEMBRE 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Nous savons parfaitement que nous sommes dans une INC et que les négociations salariales relèvent d'une RPN avec l'UCANSS. Cependant, il est de plus en plus difficile de dissocier les deux au vu de la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Nous avons eu déjà l'occasion lors de précédentes INC AT/MP de vous alerter sur la mise en place d'une COG qui se complexifie et sur le fonctionnement de certains programmes qui monopolisent beaucoup de ressources internes pour assurer le suivi des objectifs.

En effet, des programmes tels que RC PROS, TMS PROS auxquels l'on voit se rajouter de nouveaux appendices comme les actions SMS, les actions E4, les actions Absentéisme Atypique, pour lesquelles de nouvelles règles sont créées comme l'apparition de malus au dépend de la volonté et des disponibilités des ressources de l'entreprise.

Cette approche de la prévention des risques professionnels nous éloigne un peu plus de nos missions premières et ne nous permet plus de maintenir notre niveau d'expertise technique, tant apprécié des entreprises.

Afin que notre branche garde la place qu'elle occupe dans le champ du conseil et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, nous attendons :

- Une revalorisation des salaires au regard de l'investissement et du travail réalisé par l'encadrement

- Un renforcement des moyens humains et financiers afin de garantir le développement d'un accompagnement terrain performant et de proximité.

- La simplification des outils numériques et de nos procédures pour garantir une coordination efficace et utile aux actions de prévention.

Nous ne cesserons de demander encore et toujours de sortir de la logique quantitative et budgétaire imposée à la branche ATMP et pouvoir pleinement exercer nos missions que nous sommes fiers d'assurer.

Jean-Marc Baldi et Bruno Breyton pour la Délégation du SNFOCOS

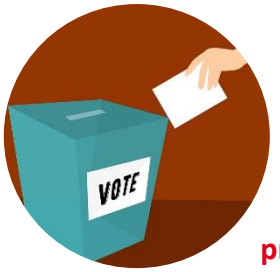

CSE

RÉSULTATS ÉLECTIONS

Félicitations à nos camarades pour les excellents résultats aux élections professionnelles qui nous sont parvenus. Le travail a payé et les valeurs portées par le SNFOCOS ont fait mouche auprès des cadres de la Sécurité sociale ! Un grand merci à leur engagement qui mène à ces belles victoires. N'hésitez pas à nous faire remonter vos résultats aux élections afin que nous les partagions !

CAF 13 : UNE VICTOIRE HISTORIQUE DU SNFOCOS DANS LA 2ÈME CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE FRANCE !

Pour le SNFOCOS à la CAF13, il y a 4 ans on avait 165 voix pour nous, cette année 182 soit plus de 15% de progression, et surtout 52.15% de cadres qui ont voté pour nous.

Malheureusement il y a eu 23 votes blancs et un taux historique de participation de 91/100 qui nous empêche d'avoir un élu supplémentaire.

Néanmoins nous avons 5 élus titulaires sur 9 postes à pourvoir, qui en plus représente tous les métiers de la CAF13, à savoir :

Thierry FAIVRE (DAG) suppléant Laurent ZARAGOZA (Contrôle)
Laetitia ARQUELINO (Partenaire Relais) suppléante Séverine DHENNAIN (TS)
Anthony ROGER (SRI) suppléant Jérôme GUEDJ (DAFC)
Christine REYNIER-DEHOUCK (Manager Contrôle) suppléante KARIMA AKROUNE (TS)
Audrey CASSARIN (DSAP)

Nos concurrents : CFECGC 2 élus et UGICT 2 élus.

Pour la FEC avec plus de 62% cette section est également majoritaire devant son seul adversaire la CGT, puisque la CFDT et la CFTC ont fermé leurs sections cette année pour la première et il y a 2 ans pour la seconde.

Néanmoins, il faut également comprendre qu'un tel taux de votants dans l'encadrement est historique et sans doute et surtout est un signal, et un message fort de cet encadrement, qui a de plus en plus de doutes sur son avenir (comme les agents) et qui fait confiance au SNFOCOS pour le défendre au mieux en local et au niveau national, notamment pour les futures négociations sur la nouvelle classification qui vont bientôt commencer, où vous le savez déjà le SNFOCOS sera en première ligne pour défendre les cadres.

Enfin, et comme quoi l'union de la FEC (plus basée sur le bilan énorme du CE) et du SNFOCOS (plus basée sur les victoires obtenues en local et au niveau National) dans cette campagne électorale, et en se répartissant clairement les tâches, est le gage de résultats et de succès pour les 2 sections, puisque toutes les deux majoritaires à la caf13.

Vive FO, Vive le SNFOCOS

Thierry FAIVRE, Secrétaire National de la Branche FAMILLE

CAF DE L'EURE

Toutes et tous les candidats sont élus et dès le 1er tour ! 74 % des voix du collège cadre ! Le taux de participation est de 75%

ELECTION CSE 2023 CAF DE L'EURE
COLLEGE CADRES
CANDIDATS SNFOCOS

Titulaires	Suppléants
Nahid JOURDAN	Valérie BRIERE
Moulay-Driss CHERIFI	Juan-Francisco GUTIERREZ

Les résultats sont encore meilleurs en comparaison avec les bons résultats de 2019 !

CPAM 92

Avec un taux de participation de 68 % le SNFOCOS conserve ses 2 sièges de Titulaires et remporte un siège suppléant au CSE lors des élections 2023 !

Elections CSE CPAM 92 de Nanterre

Collège Cadres - Candidats FO/SNFOCOS élus

Titulaires	Suppléants
Xavier FODERE	**Béatrice PILON**
Elisabeth DE BARROS	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SNFOCOS HAUTS DE FRANCE LE 24 NOVEMBRE 2023

Ce vendredi 24 novembre 2023, les camarades SNFOCOS des Hauts de France se sont réunis pour leur AG aux côtés de Alain DURIEUX, trésorier de l'UD du Pas de Calais et de Bruno GASPARINI, Secrétaire National du SNFOCOS.

Cette AG s'est engagée sur l'actualité climatique du littoral de la région et des impacts directs sur l'économie et le monde du travail particulièrement mis à mal depuis des années. Paupérisation de la population, fermetures d'usine de pneus, report de l'âge de la retraite furent d'autres sujets d'actualité abordés qui alimentèrent une très forte mobilisation des camarades durant les mouvements du premier semestre 2023. Furent évoquées ensuite les problématiques propres à nos organismes, tels que le télétravail, le flex office, la classification et son dévoiement ou encore les difficultés de la syndicalisation. Cette assemblée fut l'occasion de présenter les travaux poursuivis par les camarades au sein des différentes commissions permanentes professionnelles.

Enfin le point statutaire, permit de rendre compte de la trésorerie, des adhésions, des besoins de syndicalisations et de procéder à l'actualisation des mandats.

Les adhérents ont élu à l'unanimité : Valérie DEMARETZ secrétaire du syndicat départemental SNFOCOS du Pas-de-Calais et Philippe BOROWCZAK comme secrétaire adjoint. Thierry LOURME et Mickael DEMOYER comme secrétaire et secrétaire adjoint du syndicat départemental SNFOCOS du Nord. Giovanni PICCOLI et Patrick BRESOUS trésorier et trésorier adjoint remplacent Frédéric RYBACK et Brigitte SAUTY qui auront tenu cette fonction 25 ans. Qu'ils soient encore ici remerciés pour leur dévouement et leur engagement.

Philippe BOROWCZAK, Mickael DEMOYER et Thierry LOURME ont été élus délégués régionaux du SNFOCOS des Hauts De France. Une nouvelle fois, nous avons pu au travers des échanges nourris, apprécier **l'importance de l'engagement de notre syndicat, dans la défense des intérêts individuels et collectifs** des cadres des Hauts De France au sein de nos organismes de Sécurité Sociale, ainsi que l'engagement des camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales.

Philippe BOROWCZAK , Secrétaire départemental adjoint 62 et Délégué régional HDF

Retrouvez notre album photos dédié sur Flickr

CSE

WEBINAIRES ORGANISÉS PAR LE SNFOCOS
INSCRIVEZ-VOUS !

SNFOCOS | Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS ORGANISE DES WEBINAIRES SUR LE CSE

WEBINAIRES CSE
webinaire.snfocos@gmail.com

INSCRIVEZ-VOUS !

A la demande de plusieurs adhérents, le SNFOCOS va organiser différents webinaires concernant le CSE. Il est primordial que le SNFOCOS soit présent au sein des CSE de nos établissements, d'où la mise en place de ces webinaires qui traiteront de différents points :

- LES MISSIONS DU CSE
- POURQUOI SE PRÉSENTER ?
- LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
- LE RÔLE DU DS
- LE RÔLE DU REPRESENTANT SYNDICAL AU CSE
- LE RÔLE DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT

Ces webinaires à destination de tous les adhérents dureront environ 1H30 et permettront un échange important entre nous et nous tenterons de répondre à vos questions et interrogations que vous soyez déjà élu ou en réflexion pour vous présenter.

Afin de permettre un moment d'échanges constructifs, après les sessions de septembre et d'octobre derniers nous vous proposons une nouvelle date :

- JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 DE 16H30 à 18H00

Pour vous inscrire, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : webinaire.snfocos@gmail.com pour qu'on vous communique le lien Teams.

Ces webinaires seront réalisés par Christophe Rabot, Jean-Philippe Bourel et Jérôme Aubert. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous interpeller sur l'adresse mail dédiée à ces webinaires : webinaire.snfocos@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces réunions.

Prochaine session : le 7 décembre de 16h30 à 18h00

QUESTIONNAIRE TECHNOLOGIA

LA ROMANCE AU TRAVAIL

Cher(es) Camarades,

Nous tenons à vous solliciter pour participer à une étude, **réalisée par le Cabinet Technologia** - spécialiste indépendant de l'évaluation des risques professionnels et du dialogue social, pour mieux connaître les interactions interpersonnelles au travail sous leurs différentes dimensions.

Le questionnaire est adressé à plusieurs milliers de personnes, afin de pouvoir recueillir l'avis et le ressenti de chacun d'entre vous, compte tenu de la diversité des situations rencontrées. Votre participation est libre. Toutefois, plus vous serez nombreux à vous exprimer, plus l'analyse sera proche de la réalité et permettra de mieux appréhender : La romance au travail Amour, sexe et autres histoires au travail

Vous trouverez ci-dessous le lien d'accès au questionnaire :

https://aspsurvey.sphinxonline.net/surveyserver/s/enquete/Romance_au_travail/technologia.htm

Il comporte plusieurs parties et il est préférable de répondre à toutes les questions. Nous vous invitons à choisir les réponses qui correspondent le mieux à ce que vous vivez ou ressentez. Il s'agit seulement de s'exprimer au plus près de votre réalité quotidienne. Les réponses apportées peuvent être saisies depuis n'importe quel poste informatique, tablette ou smartphone et vous demandera entre dix et quinze minutes. Vous avez la possibilité de participer à cette enquête jusqu'à mi-décembre 2023.

Votre participation est facultative.

Lorsque vous soumettez vos réponses, celles-ci seront traitées de manière complètement confidentielles en respect du RGPD, les informations recueillies exclusivement par Technologia feront l'objet d'un traitement informatique reposant sur une analyse générale pluridisciplinaire, croisant psychologie, sociologie et statistique. Ne seront communiqués que des résultats statistiques d'ensemble. Toutes les données seront détruites après traitement en respect du RGPD.

En cas de difficulté ou pour toute question éventuelle, vous pouvez en faire part par mail :

- soit à l'adresse suivante : contact-rt@technologia.eu

- soit au D.P.O.* de Technologia : contact-dpo@technologia.fr

Un grand merci pour nous aider dans ce travail de recherche afin d'éclairer cette problématique encore très mal appréhendée à ce jour.

**Délégué à la protection des données*

Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur https://snfocos.org/adherer/

AGENDA

7 décembre 2023 :
Webinaire CSE SNFOCOS

19 décembre 2023 :
CPP Encadrement
CPP ADD

RPN Négociation Salariale 2024

Mobilisation pour les salaires

NOS PARTENAIRES

OCIRP protéger. agir. soutenir

AÉSIO MUTUELLE

malakoff humanis SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

KLÉSIA Assureur d'intérêt général

AG2R LA MONDIALE

CAPSSA

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR